

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 14 -2026	Création du certificat "Mycoses et parasitoses cutanées" pour la Faculté de Santé.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du certificat "Mycoses et parasitoses cutanées" pour la Faculté de Santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe


Alain TROUILLET
Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe



MEMBRES : 39
QUORUM : 19

REPRESENTES : 06

PRESENTS : 17

POUR : 23

CONTRE : 00

ABST : 00

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Certificat

Mention : Mycoses et parasitoses cutanées

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
10/04/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
FLORI	Pierre	pierre.flori@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Les connaissances des biologistes et techniciens exerçant dans des laboratoires médicaux non spécialisés (en ville ou en CH) sur les modalités diagnostiques des infections parasitaires et fongiques sont souvent parcellaires, ce qui entrave le diagnostic des mycoses et parasitoses, que ce soit pour des patients communautaires immunocompétents (par exemple pour une mycose superficielle ou une parasitose digestive) ou des patients fragiles notamment immunodéprimés (par exemple pour des mycoses invasives). Par le biais du D.I.U. **Infections parasitaires et fongiques au XXI^e siècle**, nous avons proposé un enseignement axé sur l'acquisition de compétences à la fois théoriques et pratiques pour le diagnostic biologique de ces infections.

Le certificat présenté ici, appelé *Mycoses et parasitoses cutanées*, est en fait un module du D.I.U. que nous souhaitons présenter sous une forme « autonome », en formation courte.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Cet enseignement a pour objectif d'apporter une formation complète pour le diagnostic de laboratoire des mycoses superficielles et des ectoparasitoses. Il comprend une importante partie pratique qui permet d'acquérir une compétence spécifique dans ce domaine précis.

◆ Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le diagnostic des principales ectoparasitoses humaines *via* le prélèvement cutané, l'examen direct et l'identification des parasites afin de poser un diagnostic rapide et d'organiser la prise en charge.
- Maîtriser le diagnostic des mycoses superficielles en combinant les examens mycologiques conventionnels (prélèvement cutané-muqueux, examen direct, culture), les techniques d'identification avancées (spectrométrie de masse, PCR), afin de permettre une prise en charge adaptée.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 4 Maximum : 12	
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+2 Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : <ul style="list-style-type: none"> - BTS ou IUT de techniciens de laboratoire médical - Ingénieur biomédical - Interne des spécialités listées <p>Pour les techniciens, ingénieurs et internes de biologie médicale, avoir une expérience professionnelle (≥ 6 mois souhaitée) en technique de microbiologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - biologistes médicaux (pharmaciens ou médecins biologistes) - médecins des spécialités listées 	
Modalités de candidature	Choisir dans le menu déroulant Candidature avec CV, dernier diplôme et lettre de motivation. Pour les candidats francophones étrangers, avoir un visa ou permis de séjour en cours de validité pour l'année universitaire. Ces candidats devront maîtriser notre langue (niveau B2) aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.	
Durée de la formation	Formation courte (moins d'un semestre)	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Journée 1 : journée parasitoses cutanées	Obligatoire	5		3		
Journées 2 et 3 : dermatomycose	Obligatoire	10		5		
Totaux		15		8		

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme.)</p>	<p>Évaluation écrite « mycoses superficielles et muqueuses et ectoparasitoses » avec dossiers simulés, microscopie, mises en situation professionnelles, jeux sérieux... Cette évaluation sera adaptée à l'enseignement proposé et sera réalisée en présentiel en fin de module. Durée : 1h.</p> <p>Note : l'heure consacrée à cet examen est comptabilisée dans le temps total de la formation (23h).</p>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Pas de session de rattrapage.</p>

→ Délivrance d'une attestation de formation à l'issue de la tenue du module.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Pr Pierre FLORI (PUPH)	45-02, Parasitologie-Mycologie
Anne-Laure DEMARTIN (Assistante spécialiste non HU)	45-02, Parasitologie-Mycologie
Jean-Luc PERROT (PUPH)	50-03, Dermatologie-Mycologie
Christian DORADO (CCA)	50-03, Dermatologie-Mycologie
Caroline MAHINC (PH non HU)	45-02, Parasitologie-Mycologie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Dr Pascal DELAUNAY (PH, CHU de Nice)	45-02, Parasitologie-Mycologie
Dr Alicia MORENO SABATER (MCU-PH, Hôpital Saint-Antoine)	45-02, Parasitologie-Mycologie

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
900 euros	700 euros	

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
900 euros	700 euros	

Visa du contrôleur de gestion du :	27/03/2026
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

Programme prévisionnel détaillé du module « Mycoses et Parasitoses cutanées »

Responsable du module : Pr Pierre FLORI

Journée 1 : Parasitoses cutanées (ou ectoparasitoses)

9h30 CM 1 (30 min) : Cours introductif : Vecteurs et ectoparasitoses... et réchauffement climatique.
Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

10h CM 2 (1h) : Nuisances entomologiques en consultation : identifier le responsable des piqures...
Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

11h CM 3 (1h) : Pédiculose (poux de tête, de corps et du pubis) et les punaises de lit : crainte médiatique et réalité.
Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

11h30 CM 4 (30 min) :
Autres ectoparasitoses (hors pédiculoses, gale et punaise) : Demodex, puce chique, myases...
Larva migrans cutané, Larva currens, trajet vermineux.
Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

12h A et TP sur les ectoparasitoses (1h de simulation)
(Comprenant cas cliniques corrigés, lecture de lames au microscope et lecture de lames virtuelles)
Pr Pierre FLORI, Dr Anne Laure DEMARTIN, UF de Parasitologie-Mycologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h Atelier simulation et TP sur les ectoparasitoses (2h de TP)
(Comprenant cas cliniques corrigés, lecture de lames au microscope et lecture de lames virtuelles)
Pr Pierre FLORI, Dr Anne Laure DEMARTIN, UF de Parasitologie-Mycologie)

16h CM 5 (1h) : Gale humaine : Diagnostic clinique et microscopique, diagnostic innovant en CHU
Pr Jean Luc PERROT (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

17h CM 6 (1h) : Gale : gestion d'une épidémie en institution
Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

Journée 2 : Mycoses cutanées (ou dermatomycose) (1/2)

8h CM 7 (1h) : Cours introductif : Eventail des infections fongiques de la peau, des phanères et des muqueuses (Pytirisias, dermatophytes, *Candida spp*, moisissures, Mycétome et chromoblastomycose, métastase cutanée d'une infection profonde...)
Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

9h CM 8 (1h) : les dermatomycoses à dermatophytes : aspects cliniques et épidémiologiques
Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

10h CM 9 (1h) : les dermatomycoses à dermatophytes : diagnostic conventionnel et innovant
Dr Anne Laure DEMARTIN (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

11h CM 10 (1h) : Les dermatomycoses à moisissures (avec pseuodermatophytes) et à levures
Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

12h CM 11 (1h) : Prises en charge thérapeutique des dermatomycoses, cas cliniques
Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h TP par ½ groupe (2h) :

- Diagnostic clinique, prélèvements et diagnostic direct en consultation (demi groupe 1)
- Diagnostic morphologique, base (demi groupe 2)

Dr Anne Laure DEMARTIN, Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

Journée 3 : Mycoses cutanées (ou dermatomycose) (2/2)

8h CM 12 (2h) : Nouveaux pathogènes émergents

Dr Alicia MORENO SABATER (APHP St-Antoine)

10h Simulation : (1h) Vidéo et Jeu (pédagogique) de carte « dermatophytes »

Dr Alicia MORENO SABATER (APHP St-Antoine)

11h TP par ½ groupe (2h) :

- Diagnostic clinique, prélèvements et diagnostic direct en consultation (demi groupe 2)
- Diagnostic morphologique, base (demi groupe 1)

Dr Anne Laure DEMARTIN, Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h (1h) Séances de Révision et Questions-Réponses, *Pr FLORI, Dr Anne laure DEMARTIN (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)*

15h TP (1h) : Examen de TP : *Dr Anne Laure DEMARTIN,*

Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

16h : Évaluation écrite du module (1h) « Mycoses superficielles et muqueuses et ectoparasitoses ».

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET		
Date de réalisation de la fiche		01/04/2026
Composante / Labo / Structure		Santé
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)		6
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		23
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		23
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes décalés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet					Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement				567 €	
<p>Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>					
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)					
		Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - en EQTD		248 €	0	- €	
Titulaires MCF - en EQTD		190 €	0	- €	
Titulaires PRAG - en EQTD		200 €	0	- €	
Titulaires PRCE - en EQTD		163 €	0	- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD		142 €	0	- €	
Vacataires - en EQTD		61 €	6	367 €	
Prestation de service	Réactifs de biologie	200 €	1	200 €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)					
		Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD		248 €	0	- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD		190 €	0	- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD		200 €	0	- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD		163 €	0	- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD		142 €	0	- €	
Vacataires - Heures valorisées eqTD		61 €		- €	
Prestation de service					
Frais de déplacement				740 €	
<p>Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>					
		Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	AR Nice-St-Etienne	300 €	1	300 €	
Vol	AR Paris-St-Etienne	200 €	1	200 €	
Hôtel	2 nuits	120 €	2	240 €	
Repas				- €	
Visa				- €	
Pernod				- €	
Autres (préciser)				- €	
Charges Personnels BIATSS				389 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>					
		Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C		27 €	4	119 €	
BIATSS Catégorie B		30 €	4	116 €	
BIATSS Catégorie A		41 €	4	153 €	
Forfait additionnel de charges				204 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>					

Estimation des recettes du projet					Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet				3 200 €	
<p>Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>					
		Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)				- €	
Recettes Inscription		800 €	4	3 200 €	
Participation du partenaire				- €	
Autres (préciser)				- €	

Recettes estimées sur la base de 2 inscrits en tarif individuel à 700€ et 2 inscrits en plein tarif à 900€. L'idée est de compléter les inscriptions au DIJ avec ce module et de pouvoir le faire vivre de manière autonome une deuxième fois dans l'année. Ce nombre de 4 est donc a priori le nombre d'inscrits à minima. Le nombre maximum souhaité par le RP est de 12 par session.

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	1 899 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	1 900 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	1 301 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	1 300 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	317 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	2
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	317 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	2
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	14 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	14 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 704 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	2 496 €